Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 86 (1998)

Heft: 1421-1422

Rubrik: Dossier

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Qui garde les gosses?

Voilà, la parution du numéro double d'août-septembre coïncide avec la rentrée des classes et les problèmes échevelants que cela pose pour toutes les femmes qui travaillent. Nous vous proposons une mosaïque de réflexions, à commencer par celles de la Valaisanne Cilette Cretton et de la Genevoise Corinne Chaponnière. Quant à nos fidèles correspondantes, elles présentent la situation au gré des politiques cantonales, communales, voire des initiatives privées. De ces contributions, deux questions ressortent, qui semblent être au centre de toutes les difficultés: veut-on vraiment que les femmes travaillent? Et surtout, les autorités responsables sont-elles conscientes du fait que les femmes travaillent? Cela dit, on le voit avec certains exemples de solutions qui marchent ici ou ailleurs, un minimum de bonne volonté permet aux enfants et aux parents de retrouver le sourire.

L'enfant, une affaire de femmes?

Travailler hors du foyer en sachant que ses enfants seront pris en charge dans les meilleures conditions possibles: n'est-ce pas là le vœu de presque toutes les jeunes mères de famille, surtout lorsque leur revenu n'est pas accessoire, mais vital? La question n'est pas récente et n'a toujours pas obtenu de réponse satisfaisante. Tout au plus se pose-t-elle avec davantage d'acuité à l'heure où une partie des emplois s'exerce sur appel, à la convenance de l'employeur ou au gré des fluctuations du marché.

Mandat de l'école

Notre société considère encore et toujours que les enfants sont une affaire de femmes. Il faut bien reconnaître que peu d'entre nous cherchent à ébranler concrètement cette certitude. A défaut de négocier dès le départ, au sein du couple, la venue de l'enfant et tout ce que cette décision implique, les femmes se retrouvent trop souvent seules à devoir se débrouiller, au jour le jour, avec les multiples soucis du quotidien. Evidemment, les femmes aisées s'en sortent mieux que les autres. Les Suissesses qui peuvent réquisitionner leur maman aussi. C'est sans doute ce qui explique le peu d'entrain mis par nos responsables politiques (hélas,. le masculin englobe bien le féminin dans ce cas) à chercher des solutions acceptables à ce problème lancinant: il concerne au premier chef les femmes étrangères dont le revenu est faible et dont le mari (lorsqu'il est là) exerce un métier à horaire fixe et généralement chargé. Les autres trouvent plus facilement le moyen de se débrouiller.

Cilette Cretton

Maîtresses dévalorisées

Cela justifie-t-il d'élargir le mandat de l'école et de l'assortir de diverses contraintes d'encadrement, en dehors du temps réservé à sa mission propre? Cette solution, même si elle a ses adeptes outre-Sarine, me paraît peu convaincante et même dangereuse, pour plusieurs raisons.

D'abord, elle ne résout que très partiellement et ponctuellement le problème puisqu'elle ne concerne que les enfants d'âge préscolaire ou scolaire, durant les temps d'école. Elle déplace la difficulté sur d'autres femmes (les enseignantes des petits degrés) aux prises déjà avec le même problème (faire garder leurs propres enfants). Mais surtout, elle affermit davantage encore la conviction déjà largement ancrée selon laquelle ce sont des femmes, et elles seules, qui doivent s'occuper des enfants.

Cette solution contribue aussi à dévaloriser l'image d'une catégorie socio-professionnelle déjà suffisamment fragilisée (petits enfants = petites maîtresses = petits degrés = petits horaires = petits salaires) et conforte le préjugé populaire qui veut qu'une maîtresse enfantine, après tout, ça ne fait rien d'autre que ce que font gratuitement toutes les mères au foyer.

Et la survie de la société?

Bref, la solution des unes risque bien de se muer en inconvénient pour les autres, sans compensation financière sérieuse par ces temps de crise, même si les apparences semblent satisfaire un certain instinct de justice: des femmes – les enseignantes – venant en aide à d'autres femmes, que l'on préférerait toujours imaginer moins fortunées qu'elles. Les incidences à long terme risquent de prétériter toutes les femmes.

Valais

Revendiquer... des détails

Pourquoi les mères ne se sont-elles jamais constituées en syndicat? Cela fait vingt ans que je me pose la question.

Les enfants, tout le monde le sait, sont essentiels à la survie de la société. Or, personne ne se soucie de cette évidence au-delà des discours de cantine ou des appels moralisateurs à accepter l'injonction divine de la procréation. Les enfants ont besoin de l'affection de leurs parents. Ils ont besoin d'être logés, nourris, vêtus, soignés, éduqués, entourés. Et ces tâches ne doivent pas être assumées seulement par les femmes, au titre individuel de «mères», mais par l'ensemble de la société, qui en tire un intérêt vital. Il faut donc des mères – bien sûr, mais aussi des pères, des crèches, des garderies, des cantines, des encadrements divers (loisirs et autres), des moyens financiers, autrement dit une politique familiale cohérente et soutenue, au service de l'ensemble de la société. Comme il faut des institutions publiques qui servent à la formation, à la sécurité ou à la justice.

Cette politique familiale est d'autant plus urgente que les femmes seront de plus en plus tentées par les emplois à domicile, aux pièces, ou par le télétravail, tous deux en voie d'expansion et qui semblent concilier avantageusement responsabilités familiales et professionnelles tout en rendant d'éminents services aux entreprises. On imagine les méfaits qu'ils peuvent engendrer: atomisation des tâches, baisse des salaires et aggravation des horaires, absence de couverture sociale, disqualification, isolement et difficultés accrues à défendre les droits élémentaires des travailleuses.

Mais, en tout état de cause, il s'agit aussi d'un combat personnel pour chacune d'entre nous. Tant que les femmes toléreront chez elles toutes les injustices et tous les mépris, par gain de paix ou par crainte de perdre l'affection (!) de leur seigneur et maître, leur cause ne risque guère d'évoluer.

Cilette Cretton
Rédatrice de L'«Educateur»

Genève

Bien avant d'être mère moi-même, je voyais déjà toutes mes amies se démener dans des horaires invraisemblables, tomber dans l'obligation sine qua non de la jeune fille au pair alors que c'était contraire à leurs principes, ou recourir plus qu'abusivement à leur propre mère, etc. Et chacune d'y aller de son petit système D à elle, dans son coin, comme si elle était un cas tout à fait spécial par le seul fait d'avoir des enfants et de souhaiter faire autre chose que des courses à la Migros entre les heures d'entrée et de sortie d'école. Ça m'agaçait déjà, à l'époque, d'entendre l'une louer sa «chance» d'avoir une belle-mère très disponible, l'autre de remercier son mari de gagner assez pour lui «payer» une jeune fille et la chambre supplémentaire qui va avec, la troisième de se féliciter d'habiter à côté de sa sœur qui, avec son troisième enfant, a arrêté de travailler.

Cantines culpabilisantes

Tout ça m'a dépassée pendant des années. C'était l'époque où les crèches mobilisaient toute l'attention et toutes les revendications des féministes d'alors. Et sur les horaires scolaires? Pas un traître mot, sauf pour demander la prise en charge par l'Etat des enfants, 40 heures par semaine, sans autre nuance. Mais à l'autre extrémité, on avait l'air de trouver normal que les horaires scolaires des enfants excluent, purement et simplement, une quelconque autre activité que de les y accompagner, en ordre perlé, entre huit heures moins cinq et neuf heures moins le quart, de tuer le temps par quelques tâches peu absorbantes en attendant que deux heures se passent, puis d'aller les rechercher, à onze heures, pour les occuper jusqu'à l'heure du déjeuner avant de les ramener, également en ordre perlé entre une heure et demie et deux heures. J'entendais bien parler, ici et là, de classes gardiennes et de cantines scolaires, mais elles étaient visiblement – et historiquement – destinées aux enfants d'origine modeste qui, autant qu'un encadrement, nécessitaient une alimentation contrôlée.

L'hormone qui ramollit!

Ça ne faisait pas partie des habitudes, ni des évidences, toutes catégories de la population confondues, de mettre ses enfants aux cuisines scolaires, ni aux classes gardiennes quand elles existaient. Comme si les mères se sentaient coupables de se débarrasser ainsi de leurs enfants, quand – au prix de mille ficelles et bricolages – elles pouvaient faire autrement.

Je me suis dit alors: il doit y avoir quelque chose d'hormonal. Une sorte d'endomorphine sécrétée pendant la grossesse, ou déclenchée avec l'accouchement, qui anesthésie en même temps toute conscience de faire partie d'une collectivité et toute faculté de résistance, ce qui fait d'anciennes militantes féministes radicales des mamies reconnaissantes des solutions très particulières de leur cas très particulier.

Genève en avance

Les choses ont heureusement changé. Ce n'est pourtant pas que Genève ait été au départ particulièrement retardée. Au contraire. La tradition des cuisines scolaires y est ancienne, remontant à l'initiative d'associations caritatives, franc-maçonnes entre autres, dès la fin du XIXe siècle déjà. Et la situation que nous connaissons aujourd'hui est issue en droite ligne de cette tradition, puisque les associations privées continuent à jouer un rôle primordial et moteur dans la prise en charge des enfants à l'heure des repas, et que le bénévolat y est encore très largement présent. Ce qui a changé relève plutôt de l'institutionnalisation du dialogue entre les différentes parties, ainsi que de la répartition des rôles et des compétences entre l'Etat, les anciennes associations des cuisines scolaires, les communes et associations privées communales et, enfin, les associations de parents. En 1994 a été décrété le partenariat entre ces différentes parties, et le 28 avril 1998 seulement a été signé le document de référence établissant leur mode de collaboration. Une véritable concertation s'est alors mise en place, prouvant rapidement son efficacité.

Le deuxième élément qui a changé, c'est la mission du «GIAP»: le groupement intercommunal pour l'animation parascolaire. Ce Groupement est chargé spécifiquement de l'encadrement des enfants en dehors des heures de classe; c'est à lui qu'ont été transférées en 1994 les anciennes «classes gardiennes», après l'école, et c'est à ce groupement également que revient la tâche d'accompagner les enfants pendant la pause de midi, en particulier avant et après le repas. Ainsi l'encadrement et l'animation des temps parascolaires sont tout à fait distincts de la distribution des repas, tant sur le plan des compétences que de la facturation, les services et associations concernés n'étant pas les mêmes.

Le troisième élément qui a changé, c'est l'horaire des enfants. Suite à la suppression, depuis la rentrée 1997-98, du mercredi matin, ils finissent maintenant leur matinée à 11h30 au lieu de 11h. Avec une pause plus courte, et donc un temps mort réduit, les enfants sont vraisemblablement moins récalcitrants à rester déjeuner à l'école: alors qu'on s'attendait à ce qu'elle diminue avec le nouvel horaire, la fréquentation des cuisines scolaires a augmenté de 10% cette année.

Les enfants d'abord

Quelle différence ces changements font-ils cependant avec les anciennes cuisines scolaires et les anciennes classes gardiennes? Les appellations tout d'abord. A première vue, cela peut sembler une concession à la mode qui veut qu'on débaptise systématiquement des faits anciens pour les affubler de nouveaux termes, invariablement plus euphémiques que les précédents. Le langage politico-pédagogique n'y échappe pas: on ne parle plus que d'«animation parascolaire», qui intègre uniquement le point de vue de l'enfant, et on rejette comme une notion quasi aussi désuète que les châtiments corporels les «classes gardiennes», dont l'idée de «garde» a, entre autres défauts impardonnables, celui de référer explicitement à l'intérêt des parents. De même, dans toute la littérature consacrée aux activités parascolaires, on s'ingénie à oblitérer le plus possible la formidable commodité qu'elles représentent pour les parents, comme si cet avantage corrompait la pureté des intérêts pédagogiques de l'expérience. Ainsi lit-on dans les «directions» adressées aux animateurs et animatrices de cette dernière année: «Vous assumez une nouvelle fonction... puisque vous ne faites plus les classes gardiennes, mais contribuez à la socialisation de l'enfant et à son apprentissage de la gestion de son temps libre.» N'en jetez plus!

Un progrès virtuel

Il n'en demeure pas moins que ces coquetteries de langage correspondent bel et bien à un changement réel. Car force est de constater que les enfants ne ressentent absolument pas ces classes gardiennes new-look... comme des classes gardiennes, ni le repas de midi à l'école comme une punition. Indiscutablement, ils s'y amusent bien, ne les perçoivent pas comme une poursuite de l'école, ne ressentent pas les animatrices et animateurs comme des maîtresses ou des maîtres: bref, si le but de ces changements était de modifier le statut de la «garde» parascolaire en lui donnant une personnalité distincte de l'école, c'est pleinement réussi.

Mais le principal changement apporté par l'«animation parascolaire» est virtuel. Le GIAP insiste beaucoup sur le fait que ses activités et sa marge d'action sont indépendantes de la distribution des repas. Cette distinction qui n'a l'air de rien pourrait pourtant bien, si elle était exploitée jusqu'au bout, transformer la vie quotidienne des parents d'élèves comme peu d'innovations du système scolaire l'ont fait ces dernières années. Actuellement, grâce à la prise en charge parascolaire, étendue à la quasi-totalité des communes du canton, les enfants ont donc la possibilité de faire une journée continue de 8h à 17h30-18h, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. C'est déjà un progrès considérable par rapport à ce que l'on connaissait il y a encore dix ans. Mais est-ce forcément ce que nous voulons tous les jours, toutes les semaines, toute l'année, quand nos enfants ont quatre ou cinq ans, qu'ils sont de nature fatigable, qu'ils aiment s'amuser avec leurs jouets après le repas de midi, ou qu'ils ont encore des frères, des sœurs, un chien ou un chat à la maison?

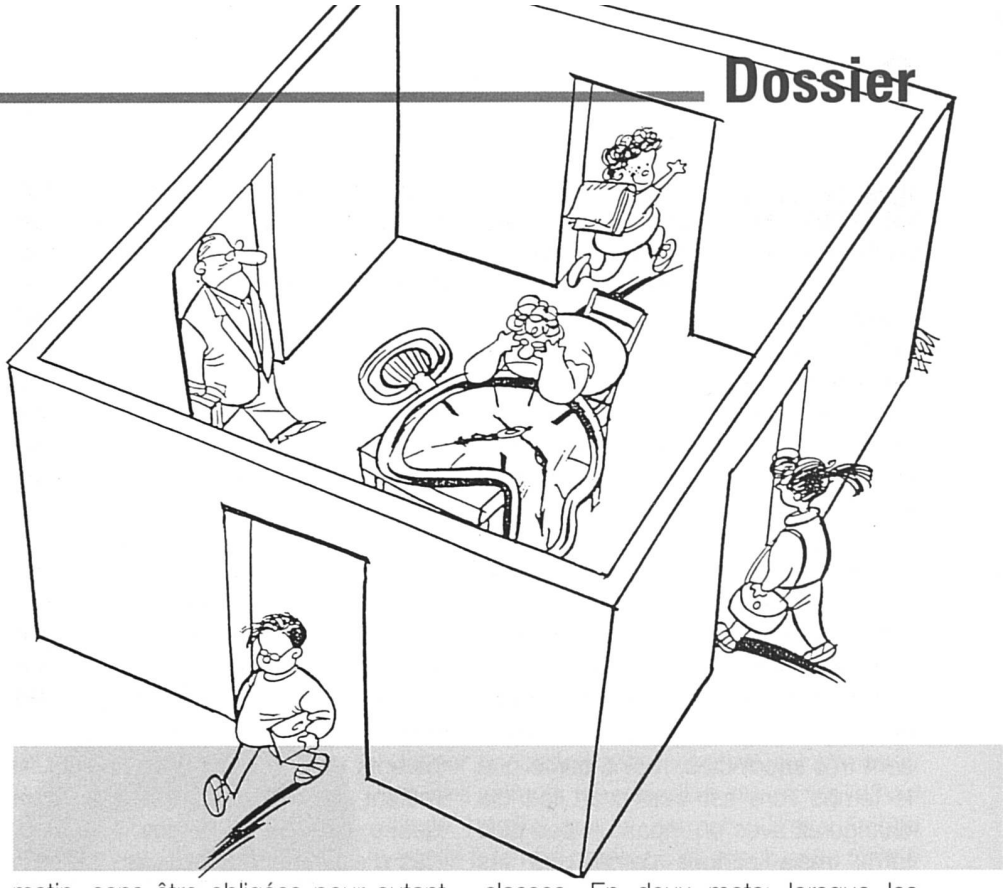

Ma question est la suivante:

si l'«animation parascolaire» défend farouchement son indépendance du service des repas, ainsi que la formation spécifique de ses 550 animateurs et animatrices, pourquoi ne peut-on y recourir séparément? En termes clairs, pourquoi n'est-il pas possible actuellement de laisser ses enfants à l'école jusqu'à midi, voire midi et quart, dans le cadre de l'animation parascolaire – qui serait évidemment facturée – mais avec la possibilité de reprendre ses enfants à déjeuner? Cette différence a l'air minime, elle pourrait pourtant changer la vie de bien des familles, le travail de bien des mères, la proximité de bien des pères auprès de leurs enfants, en modifiant ridiculement le travail des animateurs, qui compteraient quelques enfants de plus avant le repas de midi. Les arguments en faveur de cette petite innovation sont les suivants:

1 Le bien de l'enfant. On le sait bien: les cuisines scolaires ont beau être sympathiques, les enfants sont encore nombreux à préférer rentrer à la maison entre midi et deux heures, surtout les petits. C'est un des grands privilèges du réseau extrêmement serré des écoles enfantines et primaires à Genève, que de pouvoir faire manger ses enfants à la maison, même en une heure et demie, vu les temps de trajet réduits au maximum. En termes économiques, il va de soi que le repas à la maison est une nette économie par rapport à celui de la cantine, surtout avec plusieurs enfants.

2 L'emploi des mères. Par les temps qui courent, c'est déjà assez dur de trouver du travail. On ne peut pas demander encore à son employeur de faire des horaires aberrants. Or, actuellement, il faut déjà obtenir un jour de congé le mercredi, ce qui tient du miracle. Et les autres jours? Aucun employeur de ma connaissance n'est d'accord que son employé-e parte à 11h20. (S'il existe, veuillez me le signaler: je postule.) Mais à midi, oui. Cet aménagement des horaires scolaires par le biais de l'animation parascolaire permettrait tout simplement aux mères de travailler le matin, sans être obligées pour autant de coller leurs enfants huit heures, voire dix heures d'affilée, à l'école tous les jours. Ou de travailler aussi l'après-midi, dans la mesure où, si les enfants sont rentrés déjeuner, ils supportent beaucoup mieux de rester jusqu'à six heures.

3 La présence des pères. Toujours parce que l'école finit à 11h30, on ne voit que deux catégories de pères au sortir de l'école: les pères chômeurs et les pères enseignants. Si on pouvait prolonger cette heure de sortie au-delà de midi, de nombreux pères pourraient certainement venir chercher leur enfant à l'école... au moins de temps en temps! Il leur viendrait peut-être à l'idée, dans la foulée, de leur préparer un petit repas: je vous le dis, les vraies révolutions tiennent parfois à trois quarts d'heure.

4 La sécurité des enfants, la tranquillité des parents. Les activités parascolaires devraient inclure la garde des enfants «oubliés». Automatiquement. De retour de l'étranger (voir p. 10), je ne peux m'empêcher de trouver très dommage qu'avec un système aussi élaboré que celui de Genève, qui coûte 16 millions de francs par an, on n'ait pas aussitôt résolu (avec un coût supplémentaire nul), le problème de la sécurité des enfants à la sortie des classes. En deux mots: lorsque les parents ou personnes responsables ne sont pas à la sortie de l'école à 11h30 (absence annoncée ou non), le transfert des enfants aux activités parascolaires serait automatique jusqu'à midi dix ou midi et quart. Les parents n'arrivent toujours pas? Les enfants mangent avec les autres. Avec une pénalisation financière, pourquoi pas, tant pour l'activité parascolaire que pour le repas, lorsque l'enfant n'était pas inscrit ou annoncé, afin d'éviter que cette circonstance de «dépannage» ne devienne la règle. Pas punitif: simplement dissuasif. Cela éviterait non seulement aux enfants l'angoisse des parents qui ne viennent pas, mais aussi aux parents les angoisses bien connues des bouchons ou des séances qui n'en finissent pas, quand ils savent que leur enfant est tout simplement jeté à la rue à 11h30, sans que personne ne s'en soucie.

Dans la pratique

Le grand argument qu'on oppose au fait de pouvoir garder les enfants au-delà de l'heure de sortie des classes, c'est qu'il s'écoule très peu de temps avant l'heure du repas. La belle affaire. Dans les écoles où il n'y a qu'un seul service, il n'y a pas de raison nutritionnelle majeure pour laquelle les enfants devraient impérativement manger à 11h45 alors que, chez eux, ils ne man-

gent certainement pas avant midi. On ne voit pas dès lors ce qui s'oppose, sans remède possible, à repousser le début du repas à 12h15 ou 12h20 par exemple.

Dans certaines écoles, il y a plusieurs services de repas! Et le problème est bien réglé: les enfants que l'on vient chercher à midi restent avec le groupe du deuxième service, qui eux aussi «attendent», certainement sous surveillance.

L'autre argument qui sera opposé, j'imagine, est qu'on ne peut entreprendre des activités avec des enfants qui restent pendant des durées variables. Pour les avoir vues de près, les activités qui précèdent le repas sont très succinctes, moins parce que le temps libre est trop court (ce qui changerait avec un repas un peu plus tard), mais surtout parce que les enfants sont fatigués et qu'ils ont envie de se défouler et de courir dans la cour, et non pas de se jeter sur un nouveau bricolage. Les animateurs et animatrices le savent bien.

Il y aura certainement d'autres arguments qui s'opposeront à ce changement. Tant il est vrai que l'intérêt des parents (c'est-à-dire la nécessité pour beaucoup d'entre eux de pouvoir travailler) paraît un tabou qu'il est exclu de considérer comme une priorité associée à celle du bien de l'enfant.

Est-ce trop demander? Il est vrai qu'au temps où les enfants sortaient à 11h, on ne pouvait même pas rêver de travailler sans une infrastructure «lourde» – jeune fille, grand-mère fiable à 100% ou enfants à l'école de huit à quatre ou six heures. Aujourd'hui à Genève, avec un horaire un peu amélioré et surtout l'animation parascolaire, de nouveaux espoirs sont permis. Un jour peut-être, les mères d'enfants en âge scolaire ne seront plus séparées du reste de la population par un «horaire de mère» totalement incompatible avec l'horaire de l'employeur le plus bienveillant. Un jour peut-être, les femmes pourront travailler tout en déjeunant avec leurs enfants à la maison. Eh oui! On en est là.

On m'aurait dit, il y a dix ans, que j'en serais moi-même à revendiquer ce genre de «détail», je ne l'aurais jamais cru.

Corinne Chaponnière

Quand on veut, on peut!

Ce n'est pourtant pas sorcier. En Belgique, le problème de la petite enfance est réglé nettement plus tôt qu'ici, dans la mesure où les enfants sont acceptés en maternelle dès l'âge de deux ans et demi s'ils le veulent – et comme tous les copains le font, ils le veulent tous.

Jusqu'à la scolarité obligatoire, comme ici, ils peuvent ne fréquenter l'école que le matin, ou toute la journée, mais sans obligation de régularité: au jour le jour, selon la disponibilité des parents et la sociabilité de l'enfant, ils restent jusqu'à midi, jusqu'à deux, quatre, cinq ou six heures. Il ne s'agit pas d'écoles spéciales, mais de deux ou trois classes de plus dans les écoles primaires. A la place des pupitres, il y a simplement de grandes tables basses avec de petites chaises, et des matelas pour faire la sieste entre 13h et 14h30; dans le préau, des barrières mobiles leur réservent un petit carré, de façon à ce qu'ils ne soient pas bousculés par les plus grands. Rien de plus, et c'est amplement suffisant: les enfants sont ravis, les parents aussi. Par rapport à la Suisse, cet accueil de la petite enfance doit néanmoins coûter plus cher au contribuable, puisqu'il relève de l'offre publique, contrairement à chez nous. Mais les choses ne sont pas pensées luxueusement, ni sur le plan réglementaire ni dans les équipements. Les temps sont à l'économie, sans que cela menace un instant ce qui est considéré là-bas comme une évidence: l'activité professionnelle des deux parents d'enfants qui fréquentent l'école publique.

Repas chaud ou froid

Par la suite, les coûts ne sont certainement pas supérieurs là-bas qu'ici. La souplesse est de rigueur: les enfants peuvent rester manger à midi, avec un repas chaud OU un pique-nique, selon les moyens des parents ou la préférence de l'enfant. Ce qui donne des choses sympathiques: au début du mois, beaucoup d'enfants sont au «repas chaud». Et au fur et à mesure que le mois progresse, de plus en plus d'enfants viennent avec leur pique-nique. A la veille des fêtes, par exemple, où les dépenses familiales sont sans doute plus nombreuses, la majorité des bambins sont aux sandwiches! Personne ne se sent exclu pour autant puisque, trêve de chichis inutiles, les «repas chauds» et les pique-niques ont lieu dans la même salle, aucune raison objective, à part la rigidité d'esprit, ne commandant qu'on les sépare.

Pour le repas de midi, les inscriptions se font au début du mois, mais peuvent être modifiées en tout temps. En effet, il est possible, jusqu'à neuf heures du matin, d'ajouter ou d'annuler un repas. Les organisateurs constatent que, sur une soixantaine de repas, il y a en moyenne une à trois modifications le matin même, ce qui ne pose rigoureusement aucun problème de planification.

Résultat optimal

Enfin, la garde des enfants est assurée aussi longtemps que personne ne vient les chercher. Sauf autorisation expresse des parents, jamais un enfant ne quitte l'école sans que les maîtres l'aient remis à une personne qu'ils connaissent. Si personne ne vient – une grève des transports publics, un accident de circulation, un retard peut arriver à tout le monde – les enfants rejoignent sans plus de complication leurs camarades dans la cour, au réfectoire ou aux «classes gardiennes». Cela transforme littéralement la santé nerveuse des mères, qui savent que leur enfant n'est pas lâché dans la nature lorsqu'elles ont un empêchement de dernière minute. Quant aux maîtres-ses, cette «distribution» des enfants à la sortie des classes prend quelques minutes à peine, puisque les parents retardataires ne sont pas attendus et que les enfants oubliés sont aussitôt remis aux enseignant-e-s chargé-e-s de la garde parascolaire. C'est simple, efficace et beaucoup moins cher que bien des systèmes plus compliqués. Pour une sécurité optimale des enfants, une tranquillité absolue des parents et une contribution minimale des responsables de classe.

(cc)

BELGIQUE

Et ça marche!

Il est midi dans une école de France voisine. Cela sent bon la pizza, après l'entrée et avant le dessert. Une vingtaine d'enfants âgés de trois à dix ans mangent gaiement, assis par tablées.

C'est l'association des parents d'élèves qui gère et surveille ce repas, de même que la garde et l'assistance aux devoirs pendant l'heure qui suit la sortie de l'école, de 16h30 à 17h30. Le repas et les deux heures de garde coûtent 28 FF aux parents et 10 FF pour la période du soir. Le matin, les enfants donnent leur ticket de repas et les responsables commandent le nombre inscrit à la cantine du collège voisin. La nourriture est surveillée par les services sanitaires du district.
Les responsables sont employées officiellement par la commune et rémunérées par l'association des parents. Elles sont toujours deux et les grands aident à desservir et à ranger.
La commune compte un millier d'habitants et l'école, quatre-vingts élèves. La classe maternelle a de la place pour 34 enfants dès l'âge de deux ans et demi, à condition qu'ils soient propres. Elle est menée par une enseignante qualifiée et une agente spécialisée en aide maternelle. Cette année, les trois quarts des mères de ces enfants travaillent. Il y a un accueil dès 8h et l'école ne laisse jamais un enfant à la rue. Si les parents sont en retard, le directeur, qui habite sur place, garde l'enfant.
Selon une étude récente présentée par la ministre déléguée de l'Enseignement scolaire, Ségolène Royal, la scolarisation en maternelle a des effets positifs en ce qui concerne l'apprentissage du langage. Quant au directeur de l'école visitée, il nous dit qu'il est heureux de pouvoir offrir aux mères de jeunes enfants la possibilité de choisir et de planifier leurs activités, en sachant que leurs enfants sont encadrés par des responsables qualifiées.

Odile Gordon-Lennox

FRANCE

LE TOUR DES CANTONS

Harmoniser l'heure d'accueil

Bâle

Trois enfants, trois horaires scolaires différents, jamais un moment à soi. C'est encore souvent le lot, outre-Sarine, des mères de famille, lesquelles ont commencé par revendiquer l'harmonisation des heures d'école de leurs enfants. Liselotte Kurth, directrice des Ecoles de Riehen et de Bettingen, marque d'une pierre blanche la rentrée des classes 98-99, car elle représente l'aboutissement d'un long processus de réflexion, voire de confrontation, entamé il y a dix ans pour instituer le même horaire scolaire pour tous les élèves du degré primaire inférieur – enfants de 7 à 11 ans, dans les trois communes que compte le demi-canton de Bâle-Ville. Concrètement, toutes les petites têtes blondes, brunes, rousses ou noiraudes iront en classe de 8h à 12h cinq matins de suite, et de 14h à 16h un ou deux après-midi par semaine. «De quoi donner l'occasion à la personne qui s'occupe de ses enfants de disposer au moins d'une plage horaire qui lui permette d'exercer un emploi à temps partiel ou de meubler ce temps pour mener à bien d'autres projets personnels», note Liselotte Kurth. Dans le demi-canton de Bâle-Campagne, à l'exception de quatre communes, les horaires continuent de varier d'une classe à l'autre, ce qui empêche la plupart des mères de poursuivre leur activité professionnelle ou leur formation personnelle si elles ne disposent pas d'une aide extérieure, souvent aléatoire ou coûteuse.

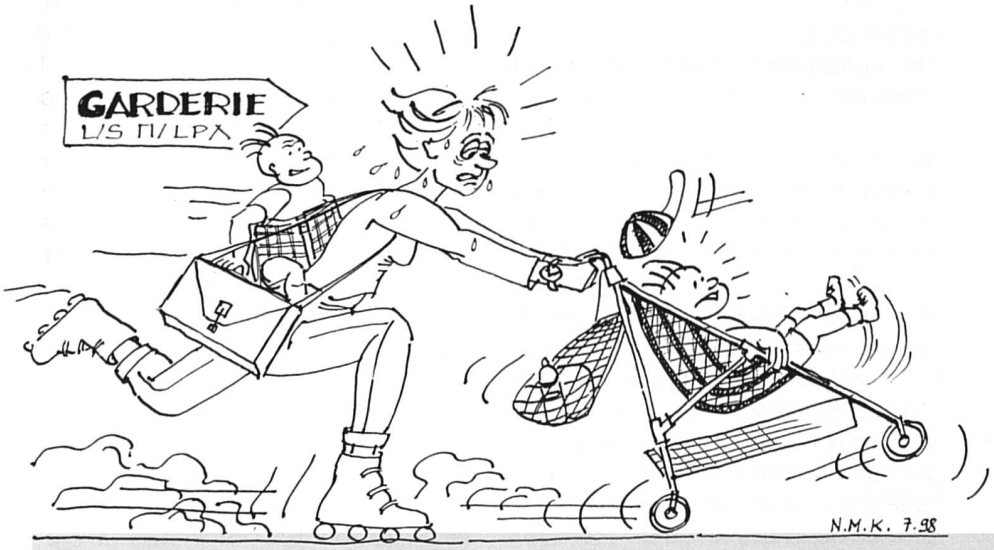

Essai pilote positif

Ayant elle-même élevé trois enfants, Liselotte Kurth sait de quoi elle parle, car elle n'a jamais renoncé à exercer son métier d'institutrice avant d'être nommée, en 1988, au poste exigeant qu'elle occupe actuellement. L'occasion pour elle de rendre hommage à son mari compréhensif, un musicien professionnel qui a accepté de réduire son horaire de travail pour s'occuper des enfants et du ménage.
Car c'est à peine nommée à son poste de directrice que Liselotte Kurth, qui est aussi membre du comité central de l'ADF (Association suisse pour les droits de la

femme), s'est lancée dans cette aventure. Grâce à une petite équipe d'enseignant-e-s particulièrement motivé-e-s, et sans que les autorités du Département de l'instruction publique (DIP) lui mettent les bâtons dans les roues.

Enseignants résistants

«Nous avons lancé un essai pilote dans dix classes des quatre degrés concernés en 1990, après une brève information des parents, car nous ne voulions pas perdre de temps en discussions oiseuses. Lorsque nous avons voulu étendre cet essai à d'autres classes, c'est essentiellement au sein du corps enseignant qu'a surgi la résistance la plus virulente, remarque-t-elle. Nous avons compris qu'il fallait le persuader en priorité des atouts pédagogiques de cette 'révolution'.» L'argument qui a fini par convaincre les sceptiques est, selon elle, la possibilité de commencer chaque jour d'école par une période d'une demi-heure consacrée à l'écoute des élèves, la planification de la semaine et le développement d'un rituel propre à chaque classe.

Les coûts en question

Prochains objectifs, l'introduction des «Blockzeiten» au primaire supérieur et au cycle d'orientation. «Quant au développement des cantines scolaires et des activités parascolaires, c'est une tout autre histoire, relève Liselotte Kurth, d'une part, parce que la tradition du repas familial de midi reste profondément enracinée dans les mentalités et, d'autre part, parce que les finances du canton ne permettent pas de dépenses supplémentaires. La généralisation de l'horaire harmonisé à Bâle-Ville a augmenté d'à peu près 10% les dépenses du DIP.»

Le coût d'une classe où les enfants sont pris en charge toute la journée, repas de midi et devoirs surveillés compris, pèse 2,5 fois plus que celui d'une classe usuelle. Un obstacle de taille à l'essor des «Tagesschulen» en Suisse.

Anne-Marie Ley

Tout change et tout reste pareil!

On pourrait résumer ainsi les évolutions qui se produisent actuellement dans le canton de Fribourg dans le domaine de l'accueil extra-familial des enfants. En effet, Fribourg est le seul canton romand qui dispose d'une loi cantonale sur les structures d'accueil de la petite enfance, mais qui donne la compétence aux communes de s'organiser. Ainsi, les possibilités de placement sont loin d'être les mêmes à Fribourg qu'à Charmey, ou encore à La Magne, petit village de quelques dizaines d'habitants. Les femmes fribourgeoises ont donc intérêt à habiter un «centre», et si possible Fribourg, si elles doivent ou veulent aller gagner leur pain, leurs épinards ou le beurre dont elles aimeraient les affiner.

Fribourg

Une loi progressiste

Cette fameuse loi sur les structures d'accueil est entrée en vigueur le 1er janvier 1997. Elle oblige les communes à évaluer les besoins d'accueil de sa population et à mettre en place des structures (crèches, mamans de jour) ou de signer des conventions avec des structures existantes ou d'autres communes. Bel objectif, mais... certaines communes rechignent à prendre en charge les déficits. La loi indique seulement que la commune subventionne «tout ou partie» de la différence entre le prix payé par les parents (échelonné) et le prix coûtant. Belle marge d'interprétation que les communes ne se font pas faute d'utiliser! Or donc, tout change, mais....

Concrètement, comment une femme peut-elle concilier vie familiale et professionnelle? Supposons que Mme X soit ingénieure et qu'elle habite Fribourg. Cette femme a de la chance. Elle a le choix entre huit crèches, situées dans les différents quartiers de la ville. Il peut y avoir un délai d'attente, sauf si les groupes d'enfants ne sont pas pleins. Actuellement, il y a des places. Et, ce qui n'est pas négligeable, la commune de Fribourg couvre quasiment les déficits et applique les normes de qualité de l'Office cantonal des mineurs. En outre, les parents qui travailleraient irrégulièrement peuvent faire appel au service des mamans de jour. Pour les écoliers, il y a un service d'accueil extra-scolaire dans presque chaque quartier. Mais ces structures présentent des faiblesses, puisqu'elles fonctionnent presque uniquement avec des chômeurs en emploi temporaire.

Ça bouge lentement

Les villages alentour de Fribourg, Marly, Villars-sur-Glâne, Corminbœuf, Granges-Paccot, Givisiez font tous partie de la ceinture dorée de Fribourg. Ces communes riches ont jusqu'ici profité des structures en place en ville. Avec cette loi, elles doivent subventionner elles-mêmes le placement d'enfants de leur commune. Mais jusqu'ici, ce sont les parents qui en font les frais! Au sens propre comme au figuré. Puisque plusieurs communes, comme Givisiez, refusent de prendre en charge le déficit entier. Par exemple, une famille ayant un revenu annuel de 70'000 francs avec deux enfants à charge paiera 540 francs par mois pour un placement à mi-temps dans une crèche de Fribourg (Givisiez ne subventionne en moyenne que 50% du déficit), contre 320 francs s'ils habitaient Fribourg. A Villars-sur-Glâne, en revanche, pas de problème, il y a une convention avec Fribourg.

Dans la campagne fribourgeoise, des structures sont en train de se mettre en place. Il y a quelques crèches dans les chefs-lieux, mais dans lesquelles les conditions de travail et salariales des éducatrices sont parfois presque indécentes et la formation du personnel souvent inadéquate. Le service des «mamans de jour» est aussi en train de se développer. Pour les écoliers, il n'y a encore aucun service d'accueil. Dans l'ensemble, les régions rurales du canton de Fribourg se distinguent par leur attachement aux dictons. Surtout à celui qui dit que «quand on a des enfants, on s'en occupe!».

Annette Wicht

Nombreux projets pour améliorer l'offre

«La situation à Neuchâtel n'est pas des plus brillantes, en ce qui concerne la petite enfance», explique Jean-Claude Knutti, directeur du service des mineurs et de la tutelle. «Il existe des inégalités crasses entre les différentes communes.» En effet, les structures d'accueil sont liées à la volonté politique et à la situation financière des municipalités.

C'est pourquoi un projet de loi cadre pour la petite enfance est en route. Cette loi obligerait les communes à offrir des prestations en fonction du besoin existant et définirait des critères qualitatifs et quantitatifs pour le personnel.

Pour le moment, il existe à Neuchâtel trois types de crèches: les unes sont publiques, d'autres reçoivent des subventions de la Ville et les dernières sont privées.

«Le coût relatif à la prise en charge d'un enfant dans une crèche revient à 86 francs par jour», expose Eric Augsburger, assistant social. «Dans les crèches que nous aidons, les parents payent une cotisation en fonction de leurs revenus, laquelle est comprise entre 18 et 60 francs.» Concernant les horaires: ils varient selon les crèches. Certaines assurent un service jusqu'à 19h comme la «Barbouille», d'autres ferment à 17h ou 18h. Il existe aussi des garderies et des mamans de jour. Il semblerait qu'en ville de Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, la structure existante couvre relativement bien les besoins.

Neuchâtel

Accueil des enfants scolarisés

Depuis 1997, la Ville de Neuchâtel a mis sur pied de nouvelles structures. Nicole Krähenbühl, la coordinatrice, explique qu'un effort a été fait pour renforcer ce qui existait en matière d'accueil et compléter l'offre selon les besoins.

Trois structures pour le repas de midi sont en place à Neuchâtel. L'une à Serrières, le «Cerf-Volant», est issue de l'initiative de deux mères de famille. Une deuxième: «Le Point des Écoliers», a été organisée par le centre Point. Sa plage horaire s'étend de 6h45 à 18h45. La troisième: «La Chaumière» accueille les enfants dans le home pour personnes âgées des «Rochettes».

Actuellement, un projet de création d'une cantine scolaire pour les écoles du Mail, de la Maladière et des Acacias est en voie de réalisation.

Il existe aussi, dans les diverses communes, plusieurs initiatives privées.

A La Chaux-de-Fonds, on trouve un «foyer de l'écolier» qui s'occupe uniquement des devoirs. Il a mis sur pied un accueil des élèves de 3e et 4e primaire dans des crèches et l'offre a été complétée, pour les plus grands, avec la Maison des jeunes. Au Locle vient de s'ouvrir un foyer de l'écolier, baptisé «La Récré». Il propose aussi une organisation pour les repas de midi.

L'un des problème, pour l'instant, est l'inexistence d'une information centralisée. Mais, là aussi, il semblerait que des efforts dans cette direction vont être faits.

Les pantins du square

La crèche «Ibanda», au centre de Neuchâtel, propose à ses petits et aux enfants du voisinage un atelier théâtral. Fondée il y a cinq ans, par Carole Gehringer, «Ibanda», maison des enfants en angolais, est située au milieu d'un square et participe à la vie associative du quartier. Parfois, parmi les différents occupants, naissent des discordes. L'idée est donc venue d'associer les bambins de la crèche aux autres enfants de plus de six ans, qui parfois n'ont personne pour s'occuper d'eux après l'école et zonent un peu dans le coin. «L'objectif de l'atelier était de les réconcilier tous autour d'une même activité», déclare Christine Franel, l'initiatrice de cette création théâtrale.

«Pour l'enfant, cette activité permet l'apprentissage de l'écoute de l'autre, de la socialisation, de la découverte de soi et de l'estime de sa propre personne, que malheureusement beaucoup n'ont pas. L'idée est de leur renvoyer une image positive d'eux-mêmes.»

Maman seule ravie

Dans un premier temps, les participants ont pris part à un atelier d'expression, constitué de jeux s'inspirant des techniques de l'improvisation théâtrale. Ils ont ensuite choisi leur personnage et créé leur propre marionnette. «La conception en est toute simple», explique l'animatrice. «Il

s'agit de marionnettes à tige, sans mains. Le but est que l'enfant puisse la créer par lui-même en évitant autant que possible l'intervention de l'adulte.»
Actuellement, ils entament une troisième étape d'improvisation avec la marionnette, qui aboutira à la création d'un conte. Les participants assureront aussi la décoration du théâtre.
«Je redécouvre la richesse du monde imaginaire des enfants et leur spontanéité, trop souvent cachées derrière des barrières qu'ils ont déjà à leur âge», explique Christine Franel, 31 ans, elle-même mère d'une «petite fille sauvage» prénommée Justine. «En tant que mère célibataire, je trouve difficile de concilier ma vie de femme, de maman et le domaine professionnel. J'ai le sentiment que tout est découpé en morceaux. Je sens la culpabilité peser sur mes épaules, parce que j'ai l'impression de ne pas assurer dans tous les domaines. Je suis reconnaissante que ma fille puisse participer à notre projet théâtral; ainsi, nous faisons une belle activité commune.»

Corinne Doret

Encadrement casse-tête

Au Tessin comme ailleurs, le problème de l'encadrement des enfants après l'école ou midi est un véritable casse-tête. Comme partout, les restrictions budgétaires qui touchent toutes les administrations publiques incitent à repenser l'utilité de tels services, lorsqu'ils existent. Comme partout, on remet en question le droit de la femme à travailler, «à moins que vraiment elle ne puisse faire autrement...».
En 1992, à la sortie du rapport sur les structures d'accueil, le canton du Tessin avait été largement cité en exemple. C'est la possibilité d'offrir une scolarisation précoce (3 ans) à tous ceux qui le désirent (à tous les parents, plutôt) qui avait valu ce bon point à l'école maternelle tessinoise. Mais les lauriers ne sont pas éternels... La tendance actuelle est de n'accepter que les enfants d'environ 4 ans à la rentrée, pour éviter d'ouvrir de nouvelles classes qui grèveraient les caisses publiques... Quoique, aux dernières nouvelles, le «retour dans la patrie» (des Bosniaques), euphémisme cynique employé pour parler du renvoi forcé de cette population, aurait – semble-t-il – libéré quelques places pour nos enfants!!!

Tessin

D'abord la crèche

Mais commençons par la toute petite enfance: six crèches dispersées dans les principaux centres urbains sont reconnues et subventionnées par l'Etat. Leur but: aider les parents en butte à des problèmes sociaux ou économiques à élever leurs enfants, en leur garantissant une bonne qualité de soins et d'encadrement. Théoriquement, la crèche doit répondre à un besoin social et n'est pas ouverte à tous. En pratique, et selon les disponibilités, la situation est plus souple et les enfants qui ne correspondent pas à la définition stricte de la loi sont acceptés de cas en cas.
Comme l'offre ne répond pas – et de loin – à la demande. Une quinzaine d'établissements privés existent, parfois de manière sporadique, parfois à plus long terme, et complètent un peu le tableau des institutions de la petite enfance.
Autre possibilité, celle des «mamme diurne», les mamans de jour, qui se sont structurées en association: Elles offrent l'avantage d'être présentes sur tout le territoire, et pas seulement dans les agglomérations urbaines.

Le temps des cerises

A partir de 3 ou 4 ans, les enfants fréquentent la scuola dell'infanzia ou asilo. Je vous ai déjà parlé des cerises qu'il m'a fallu broder... C'est une véritable institution à laquelle les Tessinoises tiennent envers et contre tout, y compris les programmes d'économie. Un édile tessinois, coutumier de coups de gueule pas toujours très heureux, l'a appris à ses dépens lorsqu'il a proposé de privatiser cette institution. Un tollé s'est élevé! Plus personne n'en a reparlé!
Donc, dès 3 ans, les bambins tessinois peuvent aller à l'école maternelle.

Centro insieme

Le Centro insieme accueille une quarantaine d'enfants de Bellinzona et environs, tous les après-midi après l'école. Des enfants dont les parents travaillent les deux en fin d'après-midi, qui vivent dans une famille traversant des moments difficiles (chômage, asile, divorce, maladie...) ou simplement qui apprécient de jouer avec des copains après l'école. L'idée est d'éviter le ghetto et de favoriser l'échange sans trop insister sur les différences: «insieme» signifie ensemble!
Son histoire: un groupe de femmes actives au sein de la VPOD, principalement des enseignantes, ont enquêté il y a quelques années, à Bellinzona pour savoir comment était organisée la prise en charge de leurs élèves dont les parents travaillaient à midi et après l'école. La réponse? Des solutions bricolées, plus ou moins (in)satisfaisantes, trop souvent fondées sur le principe de la clé autour du cou. A une motion présentée au Conseil municipal de la Ville, les autorités ont répondu que les familles avaient trop tendance à se déresponsabiliser des problèmes éducatifs de leurs enfants et à transférer leurs devoirs sur la communauté... Bref, les sempiternels discours...
Une solution a été finalement trouvée grâce à l'acharnement des promotrices et du directeur des écoles, et au soutien de Pro Juventute, de la commune et du canton. A la rentrée de 1994, le centre ouvrait ses portes dans une classe de l'une des écoles de la ville.
Sandra, la permanente à l'origine du projet, est secondée par Mary et Simona, au bénéfice d'un programme d'occupation, et accessoirement par Moreno, le seul maître d'école enfantine de la ville qui fasse danser les petits sur des airs endiablés. Le centre sert un peu de courroie de transmission entre l'école et la famille: en cas de besoin, les permanents donnent un coup de main pour identifier, voire récupérer, ce qui ne fonctionne pas bien à l'école et essayer d'aplanir un peu les problèmes avec l'école ou à la maison.
Les enfants peuvent s'adonner à différentes activités, créatrices ou non, généralement en petits groupes, sans toutefois que l'expression collective soit la seule reconnue. D'autres jouent aux Barbie ou se font raconter une histoire. Le mercredi, tout le monde à la gym! Bref, un endroit tranquille, chaleureux, où les enfants aiment aller.
Malgré les succès, l'incertitude plane... Aux dernières nouvelles, les programmes d'occupation ne seront pas renouvelés, mais le centre ouvrira quand même. Affaire à suivre! Et un autre centre du même type ouvre ses portes en septembre dans une commune des environs de Lugano.

(cf)

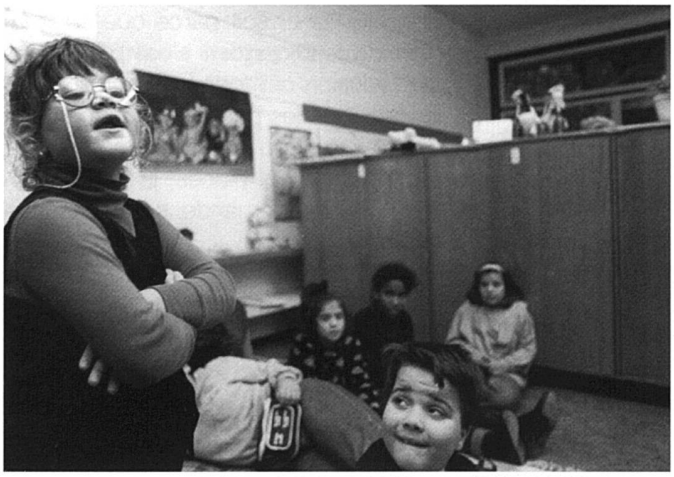

Elle est ouverte de 8h30 à 15h30 (sauf le mercredi où, comme dans les écoles obligatoires, l'après-midi est congé. Le repas fait partie des activités éducatives de la journée et est, de ce fait, obligatoire (généralement, ce règlement est appliqué avec souplesse), tout comme la sieste pour les petits. Généralement, les enfants ne rechignent pas à manger à l'école. Ils sont avec leur maîtresse et leurs camarades dans une petite salle attenante à leur salle de classe, les menus sont préparés par des diététiciennes qui connaissent bien les besoins et les goûts des enfants. A tour de rôle, ils sont «cameriere», charge qui leur permet d'aller à la cuisine et de servir les copains.

Bien que n'étant pas obligatoire, l'asilo est fréquenté par la grande majorité des enfants. Ses horaires s'accordent difficilement avec ceux du monde du travail et, à part quelques exceptions dans les grands centres, il n'est pas possible d'amener les enfants avant ou après les horaires fixés.

Et le temps des mamme, zie et nonne

La situation se complique à l'école primaire: dans la mesure du possible, les communes essaient de répondre aux besoins sociaux: il y a quelques restaurants scolaires, où ne sont admissibles que les enfants issus de familles monoparentales ou d'une famille dont le revenu annuel du père ne dépasse pas un montant de 49'000 francs, ce qui, selon leurs critères, justifie la nécessité du travail maternel. Autrement, à moins d'habiter dans une commune de montagne où la topographie justifie les cantines, la mère nourrit son monde et lorsqu'elle en est empêchée, les grands-mères prennent le relais; lorsqu'il n'y a pas de grand-mère disponible, l'enfant se débrouille. La prise en charge des enfants après l'école n'existe pas non plus de manière systématique: chaque école, ou plutôt chaque commune, organise à bien plaire des activités manuelles ou sportives, qui n'ont généralement pas lieu tous les jours et ne durent pas de septembre à juin.

Centres urbains

Certaines communes offrent davantage. A Lugano par exemple, comme dans la plupart des centres urbains, les besoins sociaux sont assurés: une soixantaine d'enfants fréquentent une des deux cantines scolaires de la ville et sont pris en charge après l'école. Mais inutile d'aller inscrire votre enfant si vous ne répondez pas aux critères! A ma connaissance, la Ville de Locarno fait exception: une organisation communale complète prend en charge les enfants, de la crèche aux colonies ou centres aérés estivaux, sans oublier les cantines et les activités après l'école. Tout le monde peut y envoyer ses enfants et la contribution est proportionnelle au revenu familial.

Mais l'organisation locarnaise n'est pas, et de loin, la règle. Il est certes possible que je sois passé à côté de quelque chose d'intéressant car, ces activités étant de compétence communale, je n'ai trouvé personne, au niveau cantonal, qui puisse me présenter des données précises et récentes. Certains de mes interlocuteurs ont regretté que le Grand Conseil tessinois n'ait pas profité des débats sur la nouvelle loi sur l'enseignement primaire pour imposer aux communes de s'occuper de ce problème. En conclusion, c'est le règne de la débrouille et de l'initiative privée...

En attendant de vous parler un jour du rôle des grands-mères et des familles, je tire mon chapeau à toutes celles (ceux) qui s'activent pour améliorer le sort des bambins dont les parents, pour une raison ou pour une autre, travaillent.

Claire Fischer

Témoignages:

Laurent: Quand on a une place en garderie, tout va bien. Rien à dire sur l'accueil. Le problème c'est qu'il ne faut pas déménager. Là, c'est la galère!

Christine: Je confie mon fils à une assistante maternelle de Jardin-Famille. Payées par le CVAJ (Centre vaudois d'aide à la jeunesse), ces assistantes bénéficient d'un véritable statut et d'une couverture sociale, ce qui clarifie les rapports avec les parents. Gardes de nuit et de week-end sont possibles. Si l'une d'elle tombe malade, une autre peut la remplacer. Seul problème: une liste d'attente de deux ans...

Fanny: Ma fille fréquentera dès la rentrée un APEMS (Accueil pour écoliers en milieu scolaire), nouveauté réservée aux classes primaires. Enfin, un accueil dans le cadre scolaire à la journée (8h-18h) par des professionnels! Mais pas de prise en charge le mercredi après-midi et les vacances... Et je crains que ces APEMS ne s'ouvrent au compte-gouttes!

Marie, cheffe de famille: il y a dix ans, mes enfants, alors petits, fréquentaient une garderie privée subventionnée par la Ville de Lausanne. Créée par une association de parents au début des années 80, elle était gérée par un comité. J'ai beaucoup apprécié la disponibilité du personnel et ses compétences, ainsi que la politique d'accueil de la petite enfance de la Ville de Lausanne.

Geneviève, présidente, pendant cinq ans, du comité de l'association de parents qui gère cette garderie: au début des années 90, quand j'ai accepté la présidence, le nombre de jeunes enfants a augmenté et les finances ont commencé à poser problème... Par ailleurs, les usagers sont devenus plus consommateurs. La transformation de leur comportement entraînait une énorme surcharge de travail. Il a fallu mettre en place une direction. Aujourd'hui, les mentalités ont changé. Les besoins sont plus grands et les usagers ne prennent plus de risque.

Lucie, à Daillens: rien n'est prévu pour l'accueil des enfants. Les communes refusent d'investir. C'est une région gérée par des hommes où l'agriculture est prédominante. Sur 650 personnes, à Daillens, nous ne sommes que deux mères divorcées. Alors, on peut toujours attendre...

Françoise, à Savigny: devant l'absence totale de structures d'accueil dans la région, l'Association de parents d'élèves a lancé un projet de cantine scolaire pour écoliers primaires, financée par les parents et gérée par des bénévoles, sous la responsabilité d'un-e surveillant-e. La commune est prête à mettre à disposition locaux et transports, mais refuse de financer. A suivre...

Garderies des villes, garderies des champs

Vaud

A Lausanne, comme le montrent les témoignages ci-contre, les parents qui ont la chance de disposer d'une place en garderie pour leurs enfants sont satisfaits de la qualité de l'accueil. Le problème commence quand les enfants grandissent, car ils doivent quitter de plus en plus tôt leur garderie, pour laisser la place aux plus jeunes. Le manque chronique de places semble très préoccupant, tant pour les usagers que pour la Ville de Lausanne. Pour en savoir plus, nous avons questionné Mme Caffari, cheffe du Service jeunesse et loisirs de la Ville de Lausanne jusqu'à fin 1997.

Comment expliquer l'importance actuelle du déficit de places disponibles à Lausanne?

Le nombre de places d'accueil à Lausanne a considérablement augmenté entre 1980 et 1998. Paradoxalement, la pression sur les lieux d'accueil s'est intensifiée avec la crise économique. D'abord, parce que les parents au chômage, pour être aptes au placement, conservent les places en garderie, sachant qu'ils ne peuvent les récupérer une fois qu'ils les ont abandonnées. Ensuite, parce que, de nos jours, beaucoup de femmes choisissent de poursuivre leur activité après la naissance d'un enfant; soit par crainte de ne pas retrouver d'emploi plus tard, soit parce que la situation de leur conjoint s'est précarisée. La pression est forte, surtout pour les bébés, que les parents placent davantage et plus tôt. Malgré l'augmentation du nombre des places, le déficit subsiste car la demande semble croître parallèlement.

Quel levier actionner pour que les choses changent?

Comme le financement est essentiellement du côté des pouvoirs publics, le développement des lieux d'accueil ne passe que par leur intervention. Seule une action politique est efficace. A cet égard, l'exemple lausannois est intéressant: ce sont des mouvements d'usagers qui ont provoqué le développement des équipements, au début des années 80. Cet élément important de la politique lausannoise en matière d'accueil de la petite enfance a disparu aujourd'hui.

Le déficit de places n'est-il pas encore plus fort en zone rurale?

En effet. Pourtant, les besoins sont, actuellement, assez proches entre régions urbaines et régions rurales. Si celles-ci se trouvaient face à des mouvements de citoyens résolus exprimant clairement leurs besoins, peut-être leur opinion changerait-elle. Mais le problème est aussi cantonal. Le canton, qui a fait un gros effort dans le domaine de la qualité de l'accueil, soutient très modestement les institutions existantes. Par ailleurs, il ne dispose d'aucun moyen pour faire pression sur les communes.

Nicole Matthey Kalogiannidis

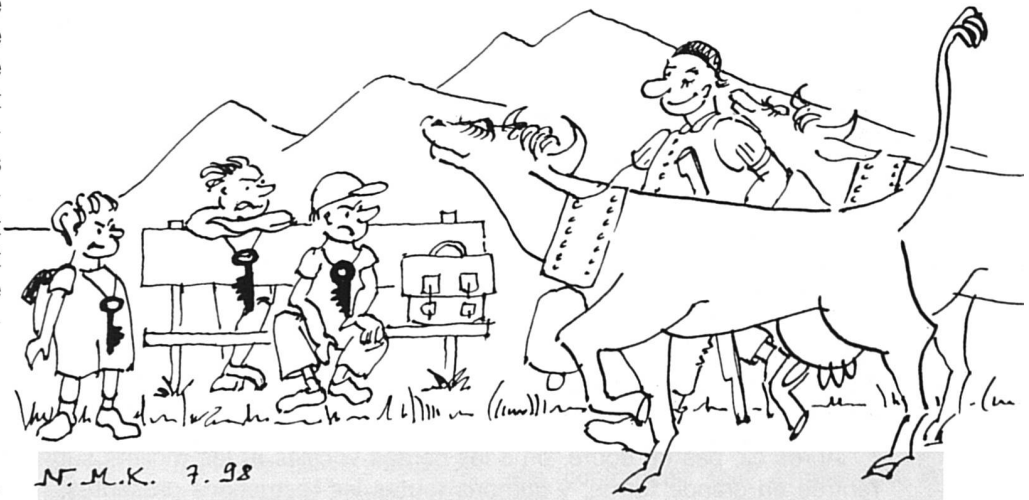

Les gosses de la préfète

Sylviane Klein, préfète du district d'Oron, nous parle des obstacles rencontrés par celles et ceux qui souhaitent équiper ce district en lieux d'accueil.

La région ne possède presque aucun équipement d'accueil. Un groupe de travail que je préside a étudié les besoins en la matière. Il a envoyé 4200 questionnaires. Sur les 450 reçus en retour, 85% environ étaient favorables à l'implantation de lieux d'accueil. Preuve que le besoin existe. Ensuite ce groupe s'est adressé aux municipalités du district. Une véritable levée de boucliers! Nombreux sont ceux qui prônaient même un retour des femmes à la maison pour laisser les emplois aux hommes!...

Notre projet veut regrouper nurseries-garderies, unités d'accueil et mamans de jour. Pour mettre en place une structure d'accueil à temps complet, pas question de construire léger. Il faut passer par le SPJ (Service de protection de la jeunesse), d'où de lourdes contraintes. L'Etat de Vaud prendrait le déficit en charge pendant deux ans, à condition que les communes collaborent. Or celles-ci n'acceptent que ce qui ne leur coûte rien: faire payer les parents aisés pour les autres, tout en exigeant des prix raisonnables pour tout le monde; ou promouvoir les mamans de jour, solution très chère pour certains budgets.

Quelle est la représentation féminine dans les municipalités?

La commission santé pour le développement de la région d'Oron se compose de neuf femmes et d'un homme. Celle de la commission économie, de dix hommes... Transposez cela au niveau des municipalités, vous avez un aperçu de leurs préoccupations premières. D'où la difficulté pour les femmes à faire passer leurs idées. De plus, au lieu d'une municipalité à convaincre, on en a vingt-trois dans le district d'Oron!

(nmk)

Réflexions

Julie: La maman de jour qui garde mes enfants ne veut pas les recevoir chez elle pendant les vacances... Quand elle est malade, je n'ai personne.

Robert: Le personnel a-t-il encore la possibilité de faire du bon travail, vu le nombre d'enfants dans certaines garderies?

Catherine: Dans mon village, les femmes qui travaillent sont nettement minoritaires. Il n'y a donc aucune raison, pour la population, de construire un équipement d'accueil. Comme je travaille en ville, je confie mon fils à une garderie située sur mon lieu de travail.